

## COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2019/2020

	Exercice (N-1) Clos le 31/08/2019	Exercice en cours Arrêté le: 31/08/2020	%
<b>* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT</b>			
PARTICIPATIONS DES FAMILLES	374 004,99	295 573,34	-20,97
PARTICIPATION ETAT COLLECT.PUB	562 221,00	513 889,00	-8,60
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	40 698,21	54 784,70	34,61
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	114 103,98	97 826,26	-14,27
AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	98 727,01	93 889,15	-4,90
PRODUITS FINANCIERS	37,04	31,86	-13,98
REPRISE SUR PROVISIONS	11 364,82	10 443,52	-8,11
TRANSFERT DE CHARGES		2 233,84	-

<b>TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT</b>	1 201 157,05	1 068 671,67	-11,03
--	--------------	--------------	--------

<b>* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
CONSOMMATIONS	221 755,63	174 036,00	-21,52
AUTRES CHARGES EXTERNES	73 185,65	79 452,50	8,56
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	100 975,79	75 001,02	-25,72
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIM.	5 332,30	5 763,49	8,09
COUTS DE PERSONNEL	632 567,68	584 115,41	-7,66
AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	16 191,49	13 245,99	-18,19
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	149 247,74	149 926,56	0,45
CHARGES FINANCIERES	10 701,73	10 208,11	-4,61
DOT.PROVISIONS OU RESERVES	16 141,31	17 657,92	9,40

<b>TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 226 099,32	1 109 407,00	-9,52
--	--------------	--------------	-------

<b>RESULTATS COURANTS</b>	<b>(24 942,27)</b> (Déficit)	<b>(40 735,33)</b> (Déficit)
---------------------------	---------------------------------	---------------------------------

<b>* ELEMENTS EXCEPTIONNELS</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 401,23	452,67	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	821,74	1 310,06	

<b>TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS</b>	1 579,49	(857,39)
-------------------------------------	----------	----------

<b>RESULTATS NETS</b>	<b>(23 362,78)</b> (Déficit)	<b>(41 592,72)</b> (Déficit)
-----------------------	---------------------------------	---------------------------------

**BILAN SIMPLIFIE ACTIF**

	NET Au 31/08/2019	BRUT	AMORT/PROV.	NET Au 31/08/2020
<b>* ACTIF IMMOBILISE</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 828,90	2 268,00	1 197,17	1 070,83
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	2 083 202,81	3 045 376,42	1 060 085,86	1 985 290,56
MATERIELS MOBILIERS LIES A L'ACTIVITES	49 379,78	401 839,33	359 898,42	41 940,91
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	146 711,42	542 789,30	418 993,85	123 795,45
IMMOBILISATION EN COURS	2 476,95			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 010,54	2 037,54		2 037,54
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 285 610,40</b>	<b>3 994 310,59</b>	<b>1 840 175,30</b>	<b>2 154 135,29</b>
<b>* ACTIF CIRCULANT</b>				
FAMILLES	25 850,72	69 924,59	47 333,48	22 591,11
AUTRES CREANCES	11 847,06	10 160,78		10 160,78
DISPONIBILITES	189 980,87	291 254,09		291 254,09
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>227 678,65</b>	<b>371 339,46</b>	<b>47 333,48</b>	<b>324 005,98</b>
<b>* DETTES</b>				
DETTE SOCIALES & FISCALES	4 297,00	7 315,00		7 315,00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 297,00</b>	<b>7 315,00</b>		<b>7 315,00</b>
<b>* CPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>				
REGULARISATION ACTIF	19 656,82	25 222,88		25 222,88
<b>TOTAL CPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>19 656,82</b>	<b>25 222,88</b>		<b>25 222,88</b>
<b>ACTIF</b>	<b>2 537 242,87</b>	<b>4 398 187,93</b>	<b>1 887 508,78</b>	<b>2 510 679,15</b>

**BILAN SIMPLIFIE PASSIF**

	Exercice (N-1) Au 31/08/2019	Exercice en cours Au 31/08/2020
<b>* FONDS PROPRES ASSOCIATION</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	874 559,98	941 941,62
FONDS ASSOCIATIFS AVEC REPRISE	679 595,10	622 725,46
FONDS DE RESERVE	17 456,95	17 456,95
RESULTATS CUMULES A REPORTER	136 134,11	112 771,33
RESULTATS DE L'EXERCICE	(23 362,78)	(41 592,72)
SUBVENT.INVEST.AMORTISSABLES	24 557,34	17 685,32
<b>TOTAL FONDS PROPRES ASSOCIATION</b>	<b>1 708 940,70</b>	<b>1 670 987,96</b>
<b>* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	21 835,92	28 716,38
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>21 835,92</b>	<b>28 716,38</b>
<b>* DETTES</b>		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	698 341,06	656 483,24
AVANCES ACOMPTES FAMILLES	44,45	6 870,41
FOURNISSEURS & CPTES RATTACHES	18 699,76	20 615,25
DETTES SOCIALES & FISCALES	51 962,75	62 251,29
AUTRES DETTES	16 319,97	41 765,57
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>785 367,99</b>	<b>787 985,76</b>
<b>* CPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>		
REGULARISATION PASSIF	21 098,26	22 989,05
<b>TOTAL CPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>21 098,26</b>	<b>22 989,05</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2 537 242,87</b>	<b>2 510 679,15</b>

# INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2019/2020

## 414 - LEAP de BENGY SUR CRAON

18 - BENGY SUR CRAON

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au 31/08/2020 font apparaître les éléments suivants :

**Total de l'Actif : 2 510 679.15**

Contre 2 537 242.87 au 31/08/2019

**Déficit Global 2019/2020 : -41 592.72**

Contre un Déficit de -23 362.78 en 2018/2019

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du  
01 Septembre 2019 au 31 Août 2020.

## I. INFORMATIONS GENERALES :

### 1) Faits majeurs de l'exercice :

L'année a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. A compter du 16 mars et du début du confinement, le service de restauration scolaire et d'hébergement ont été suspendus et n'ont pas été remis en place lors de la reprise scolaire le 12 mai 2020. Des avoirs ont été établis pour un montant de 43 k€ pour la restauration et de -19 k€ pour l'hébergement. Des demandes de chômage partiel ont été faites et perçues à hauteur de 24 k€.

Les impacts de la crise sanitaire ne remettent pas en cause la continuité de l'association.

La situation exceptionnelle a eu des conséquences économiques et financières sur l'établissement avec l'achat de gels hydro-alcooliques, masques, visière, produits d'entretien, le coût de ces dépenses est de 1 k€.

A compter de la rentrée 2020/2021, l'établissement aura un Centre de Formation pour Apprenti (CFA), un secteur a été créé sur l'exercice 19/20 "UFA". Seules, les charges des cotisations et des annonces concernant le CFA ont été comptabilisées sur ce secteur.

### 2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 et du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et suivant le cadre comptable spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2018/2019	2019/2020	Variation	%	Nombre de classes 2019/2020
1	F I BENGY	163	155	-8	-4,91	12,0
TOTAL ELEVES		163	155	-8	-4,91	12,0
Demi-pensionnaires		102	95	-7	-6,86	
Pensionnaires		57	56	-1	-1,75	

### 4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2018/2019	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2019/2020	Variation	%
AEPPA Du Cher	19,00	17,00	-2,00	-10.53
TOTAL	19,00	17,00	-2,00	-10.53

## 5) Evolution du parc immobilier

**\* Surface Totale Développée :**

**2 520.00 m<sup>2</sup>**

- Surface Pédagogique : 1 480.00 m<sup>2</sup>
- Surface non Pédagogique : 1 040.00 m<sup>2</sup>

## 6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Classes	Construction sur sol propres	01/01/1976		Reconstruction en 2016/2017 suite à un incendie
CDI	Acquisition	01/01/1992		Travaux d'aménagement en 1998
Internat	Acquisition	01/01/1996		
Réfectoire	Acquisition	01/01/2001		Travaux d'aménagements en 2003
Algéco et serres	Acquisition	01/11/2017		
Citystade	Acquisition	01/09/2017		

## II . INFORMATIONS SUR LE BILAN

### 1) BILAN ACTIF

#### a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

##### Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros oeuvre)	25 à 50 ans	2 à 4%
Façades, étanchéité,couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66%
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Agencements intérieurs et décoration (cloisons carrelages..)	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Equipements lourds de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5%
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20%
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel pédagogique (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel de bureau (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Equipements pédagogiques lourds (financés par la taxe d'apprent	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Logiciels	1 an	100%

NATURE	Montant Brut au 01/09/2019	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles	2 268,00	0,00	0,00	0,00	2 268,00
Terrains et Constructions	3 042 199,74	3 176,68	0,00	0,00	3 045 376,42
Matériels Activité	389 897,46	12 685,82	743,95	0,00	401 839,33
Autres Immobilisations Corporelles	537 750,40	2 561,95	0,00	2 476,95	542 789,30
Immobilisations en cours	2 476,95	0,00	0,00	-2 476,95	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 974 592,55</b>	<b>18 424,45</b>	<b>743,95</b>	<b>0,00</b>	<b>3 992 273,05</b>

##### Parmi les acquisitions principales :

- Mise aux normes Electricité Hangar : 3 176.68 €
- Autolaveuse (rachat à la fin du crédit-bail) : 1.20 €
- Matériel Subventionné (37 IPAD) : 12 684.62 €
- Agencement Annexe (Alarme salle des professeurs, un local d'archive) : 5 038.90 €

## b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2019	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles	439,10	758,07	0,00	0,00	1 197,17
Terrains et Constructions	958 996,93	101 088,93	0,00	0,00	1 060 085,86
Matériels Activité	340 517,68	20 124,69	743,95	0,00	359 898,42
Autres Immobilisations Corporelles	391 038,98	27 954,87	0,00	0,00	418 993,85
<b>TOTAL</b>	<b>1 690 992,69</b>	<b>149 926,56</b>	<b>743,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 840 175,30</b>

## c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2019	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
Titres de Participation	1 728,00	27,00	0,00	1 755,00
Cautionnements	282,54	0,00	0,00	282,54
<b>TOTAL</b>	<b>2 010,54</b>	<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 037,54</b>

## d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2018/2019	2019/2020	Variation	%	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Familles	72 850.26	69 924.59	-2 925.67	-4.02	46 999.54	47 333.48	333.94	+0.71
Autres créances	16 144.06	17 475.78	1 331.72	+8.25	0.00	0.00	0.00	NS
<b>TOTAL</b>	<b>88 994.32</b>	<b>87 400.37</b>	<b>-1 593.95</b>	<b>-1.79</b>	<b>46 999.54</b>	<b>47 333.48</b>	<b>333.94</b>	<b>+0.71</b>

## e. Comptes de régularisation Actif

	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Charges constatées d'avance	19 656,82	25 222,88	5 566,06	28,32

- Annonces et Insertions : 2 721.60 €
- Fournitures Pédagogiques (cahiers, livres) : 1 427.14 €
- Fournitures Produits d'entretiens : 1 344.44 €
- Fournitures Administratives : 715.16 €
- Fournitures d'Infirmieries : 1 015.79 €
- Contrats d'assurances : 11 246.74 €
- Contrats de Maintenance : 1 892.34 €
- Contrats de Dératisatin et désinfection : 997.08 €
- Contrats de Location : 1 004.36 €
- Taxe sur les Ordures Ménagères : 395.83 €
- Honoraires Divers : 2 462.40 €

## 2) BILAN PASSIF

### a. Mouvements des fonds associatifs

	Montant au début de l'exercice 01/09/2019	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2020
Fonds associatifs sans reprise	874 559,98	67 381,64	0,00	941 941,62
Fonds associatifs avec reprise	679 595,10	10 512,00	67 381,64	622 725,46
Fonds de reserve	17 456,95	0,00	0,00	17 456,95
Résultats cumulés à reporter	136 134,11	41 502,30	64 865,08	112 771,33
Résultats de l'exercice	-23 362,78	0,00	18 229,94	-41 592,72
Subvent.invest.amortissables	24 557,34	0,00	6 872,02	17 685,32
<b>TOTAL</b>	<b>1 708 940,70</b>	<b>119 395,94</b>	<b>157 348,68</b>	<b>1 670 987,96</b>

#### (1) Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont inscrites en compte "fonds associatifs avec droit de reprise" ou "fonds associatifs sans droit de reprise", en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes "fonds associatifs sans droit de reprise". Ces subventions ne sont pas reprises par le compte de résultat.

#### Subvention acquises au titre de l'exercice 2019/2020 :

- Subvention Conseil Régional en financement de "37 IPAD" : 10 512.00 €

#### (2) Affectation de résultat 2018/2019 :

L'assemblée générale en date du 25/06/2020 a approuvé les comptes. Le résultat de -23 362.78 euros a été affecté en report à nouveau.

#### (3) Subventions d'investissements amortissables (essentiellement Taxe d'Apprentissage) :

Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits courants pour un montant égal à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

## b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2019	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2020
Provision indem. départ retraite	9 054,72	2 653,98	0,00	148,05	0,00	11 560,65
Provision plan épargne jours	12 781,20	4 374,53	0,00	0,00	0,00	17 155,73
<b>TOTAL</b>	<b>21 835,92</b>	<b>7 028,51</b>	<b>0,00</b>	<b>148,05</b>	<b>0,00</b>	<b>28 716,38</b>

### Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2020 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10<sup>ème</sup> chaque année.

## c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2019	Montant en fin d'exercice au 31/08/2020	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts	697 614,86	655 788,98	-41 825,88	-6.00	45 779,88	610 009,10
Dettes Financières Diverses	726,20	694,26	-31,94	-4.40	694,26	0,00
<b>Sous-total : Dettes Financières</b>	<b>698 341,06</b>	<b>656 483,24</b>	<b>-41 857,82</b>	<b>-5.99</b>	<b>46 474,14</b>	<b>610 009,10</b>
Avances acomptes familles	44,45	6 870,41	6 825,96	NS	6 870,41	0,00
Fournisseurs & cptes rattachés	18 699,76	20 615,25	1 915,49	+10.24	20 615,25	0,00
Dettes sociales & fiscales	51 962,75	62 251,29	10 288,54	+19.80	62 251,29	0,00
Autres dettes	16 319,97	41 765,57	25 445,60	NS	41 765,57	0,00
<b>Sous-total : Autres Dettes</b>	<b>87 026,93</b>	<b>131 502,52</b>	<b>44 475,59</b>	<b>+51.11</b>	<b>131 502,52</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>785 367,99</b>	<b>787 985,76</b>	<b>2 617,77</b>	<b>+0.33</b>	<b>177 976,66</b>	<b>610 009,10</b>

d. Comptes de régularisation Passif :

**Produits Constatés d'avance :**

	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Produits constatés d'avance	21 098,26	22 989,05	1 890,79	8,96

- Indemnités reçues pour travaux futurs : 13 621.56 €
- Subventions livres scolaires : 465.00 €
- Taxe d'apprentissage à affecter : 6 644.64 €
- Subvention de l'Etat "Contrats Aidés" : 2 257.85 €

**Taxe d'apprentissage collectée à affecter :**

		TAXE (n-1) 2019	TAXE (n) 2020
A nouveau 1er septembre ( n-1 ) 2019 :		7 476,70	
Report 1er janvier ( n ) 2020 :			
Taxe Reçue sur l'exercice :	7 784,64	1 140,00	6 644,64
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	0,00	0,00	0,00
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	8 616,70	8 616,70	0,00
<b>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2019</b> <b>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</b>		0,00	
Reliquat au 31 août (n) 2020 : (compte 487810)			6 644,64

### III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 1) Evolution des centres de charges et produits :

Centres de Produits Courants ..... ( -11,03 % )

- Participations des familles -20,97 %
- Participation etat collect.pub -8,60 %
- Subventions de fonctionnement +34,61 %
- Produits activites annexes -14,27 %
- Autres produits gest.courante -4,90 %
- Produits financiers -13,98 %
- Reprise sur provisions -8,11 %
- Transfert de charges NS

Centres de Charges Courantes ..... ( -9,52 % )

- Consommations -21,52 %
- Autres charges externes +8,56 %
- Autres services extérieurs -25,72 %
- Autres impots taxes et assim. +8,09 %
- Coûts de personnel -7,66 %
- Autres charges gest.courante -18,19 %
- Dotations aux amortissements +0,45 %
- Charges financieres -4,61 %
- Dot.provisions ou reserves +9,40 %

#### 2) Tableau d'évolution des participations :

ETAT ET COLLECTIVITES	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Subvention de Fonctionnement	439 330,00	423 864,00	-15 466,00	-3.52
Subvention Article 44- Dotation	122 891,00	90 025,00	-32 866,00	-26.74
<b>TOTAL</b>	<b>562 221,00</b>	<b>513 889,00</b>	<b>-48 332,00</b>	<b>-8.60</b>

### 3) Les éléments exceptionnels :

<b>Les Produits Exceptionnels</b> .....	( 452.67 )
- Rentrées sur créances amorties :	452.67 €
<b>Les Charges Exceptionnelles</b> .....	( 1 310.06 )
- Régularisations ASP/CUI:	799.73 €
- Régularisation cotisation MSA Elèves :	105.96 €
- Divers :	404.37 €

#### IV. AUTRES INFORMATIONS

##### 1) Engagements en crédit bail

NATURE	Montant global	Montant restant à régler	Date de fin et durée
Econocom : Apple iPad 9.7	25 643,52	6 410,88	30/09/2021 48 mois

##### 2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

**ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PRIVE  
AGRICOLE DU CHER DU LEPPA BENGY SUR CRAON**

Siège social : 2, Rue du Chanoine Volton  
18 250 BENGY SUR CRAON

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Août 2020

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de l'Enseignement Professionnel Privé Agricole du Cher du LEPPA Bengy sur Craon relatif à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant dans la note « Informations générales – Faits majeurs de l'exercice » qui expose l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 dans les comptes de votre association.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Règles et principes comptables :**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Estimations comptables :**

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients, des dotations aux amortissements, des subventions reçues et à recevoir, des provisions pour risques et charges, des charges constatées d'avance et de produits constatés d'avance sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

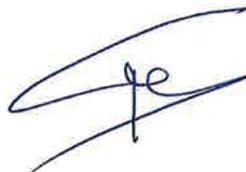
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 26 Mars 2021

SAS CGR AUDIT représentée par  
Mr Gilles ROYER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'GR' or 'G. ROYER', written in a cursive style.